Société Centrale Canine
Fédération reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'agriculture
***Siège social* : 155 avenue Jean Jaurès 93535 – Aubervilliers Cedex.**

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE
Chiens de berger et de garde.

***

Compte rendu de la réunion en date du mardi 04 septembre 2012 organisée au siège de la Société Centrale Canine à Aubervilliers.

Etaient présents : Monsieur Christian **Eymar Dauphin**, Président de la Société Centrale Canine, membre de droit de la CUN ''cbg''.

MM. Jean-Claude **Métans,** Vice Président de la Société Centrale Canine et Président de la CNEAC., Pierre **Rouillon**, administrateur de la SCC, Daniel **Schwartz**, Vice Président de la Société Centrale Canine - Les membres de la CUN ''cbg'' : Jean-Claude **Bergevin**, Michel **Chirat,** Jean-Claude **Delpech**, Yannick **Douaud,** Serge **Gladieux,** , Gilbert **Guevel,** Jean-Bernard **Moings** représentant M Jean-Pierre **Laguesse-Paquay** empêché, , Claude **Munto,** Serge **Nicoli,** Philippe **Maquin**, Bernard **Roser**, , Patrick **Vandestienne.**

Absent excusé :
M Jean-Pierre **Laguesse-Paquay**, responsable du GT de Recherche Utilitaire.

☞ **Ordre du jour** :

Ordre du jour de la réunion de la CUNCBG :

- 1. Election du Président, du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint de la Commission
- 2. Propositions de nominations des juges des disciplines pratiquées sous couvert de la CUN ''cbg''
- 3. Présentation des différents Groupes de Travail par leurs responsables et perspectives au niveau de chaque Groupe pour la nouvelle mandature
- 4. Rappel des modalités de fonctionnement de la Commission
- 5. Formalités nouvelles de remboursement des frais de déplacement pour les réunions
- 6. Révision du cahier de charges des « Grands Evènements » en fonction des derniers problèmes rencontrés dans certaines Finales (tarifs de l'hébergement et coût des jurys)
- 7. Examen des dossiers de candidats juges et de juges
- 8. Equipes de France : Composition d'une « Equipe de France », tarifs des chambres et des repas pour les Championnats du Monde
- 9. Contrôles à effectuer sur les chiens et à notifier lors des concours (identification, testicules…)

- 10. Nombre de chiens sélectionnés dans les Finales et Grands Prix SCC – Nombre de juges dans ces mêmes épreuves – Déplacements membres GT sur site avant les Finales
- 11. Problèmes rencontrés dans un stage de Moniteur de Club, rapport du GT Formation
- 12. Point sur les règlements des disciplines téléchargeables sur les sites
- 13. Mise à jour de certaines informations (Caninfo par exemple)
- 14. Point sur l'application SCC de gestion des manifestations et sur l'hébergement de nos sites par la SCC – Accès aux résultats des concours pour les Associations de Race
- 15. Demande d'accès aux disciplines incluant du « mordant sportif » pour le Berger Catalan
- 16. Classe travail pour les chiens diplômés de la Sécurité Civile en milieu professionnel
- 17. Protocole à définir en cas d'ex-æquo dans les Finales et Grands Prix
- 18. Facturation des frais d'hôtel par les Clubs pour certaines épreuves
- 19. Questions diverses

1.Elections du Président, du secrétaire général et du secrétaire général adjoint de la CUN ''cbg'' – mandat 2012/2015:

A l'occasion de la nouvelle mandature **2012/2015** de la Commission d'Utilisation Nationale '' chiens de berger et de garde'', et selon les protocoles réglementaires, il revient à Monsieur Jean-Claude **Métans,** la charge d'ouvrir et de présider la réunion de la CUN ''cbg'' en date du 4 septembre 2012. Après une brève introduction, Monsieur **Métans** invite les membres de la CUN ''cbg'' présents à la réunion, à procéder à l'élection du Président de la commission :

- Monsieur Daniel **Schwartz** est candidat au poste de Président de la CUN ''cbg''. Il est élu à l'unanimité des membres de la commission moins un bulletin blanc.

Placée désormais sous la présidence de Monsieur Daniel **Schwartz,** la réunion se poursuit par l'élection du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint :

- Monsieur Michel **Chirat** est candidat au poste de Secrétaire Général de la CUN ''cbg''. Il est élu à l'unanimité des membres de la commission moins un bulletin blanc.
- Monsieur Patrick **Vandestienne** est candidat au poste de Secrétaire Général Adjoint de la CUN ''cbg''. Il est élu à l'unanimité des membres de la commission moins un bulletin blanc.

La réunion se poursuit ensuite par la désignation (juste un rappel pour la Commission en ce qui concerne ceux qui ont déjà été nommés par le Comité de la SCC) des membres de la CUN ''cbg'' chargés des autres postes. Cette désignation n'est pas soumise à élection. Il s'agit de :

- Monsieur Pierre **Rouillon**, Administrateur de la SCC a la charge de « coordinateur » des grands évènements et de la mise en forme et exploitation des comptes de la CUN ''cbg'',
- Monsieur Bernard **Roser** est chargé de représenter la SCC au sein de la CU/FCI,
- Monsieur Jean Claude **Bergevin** représentera la SCC au sein de la Commission « Obedience » de la FCI,

- Monsieur Yannick **Douaud** représentera la SCC au sein de la Commission « Sauvetage » de la FCI,
- Monsieur Jean-Claude **Delpech** poursuit sa mission de webmaster de la CUN''cbg''.

A l'issue de ces procédures d'élection et de désignation aux différents postes de la CUN ''cbg'', Monsieur Daniel **Schwartz**, réélu à la présidence de la CUN''cbg'' remercie vivement les membres de la Commission pour la confiance qu'ils lui témoignent et présente les nouveaux membres de la CUNCBG…Il explique ensuite les raisons qui ont motivé certaines modifications au sein de la Commission et précise qu'un courrier de remerciements à été adressé aux membres sortants. Monsieur **Schwartz** souligne également le fait que la CUN ''cbg'' n'est pas une structure figée immuablement dans sa construction, pendant les trois années de mandature. Il en va de même pour la constitution des différents groupes de travail. Le Président de la CUN ''cbg'' aborde ensuite la problématique passagère liée à la mise en place du groupe de travail des Administrations. Ce groupe, dont la direction est confiée à Monsieur Philippe **Maquin** est en cours de constitution. La commission est en attente des désignations par leur hiérarchie respective des membres issus de l'Armée de Terre et de la Gendarmerie Nationale. S'agissant en particulier de l'Armée de Terre, le Capitaine Françis **Laratte** souhaiterait participer à la première réunion du GTA. La CUN ''cbg'' et le Groupe de travail des Administrations seront honorés de sa présence.

Venu saluer et féliciter les membres de la CUN ''cbg'', Monsieur Christian **Eymar Dauphin**, Président de la Société Centrale Canine, rend hommage au travail accompli par la commission et souhaite bonne route à l'équipe qui se met en place à l'occasion de cette nouvelle mandature.

Le listing valant composition de la CUN ''cbg'' mandat 2012/2015 est conféré en **annexe** au présent compte-rendu de réunion.

2. Propositions de nominations des juges des disciplines pratiquées sous couvert de la CUN ''cbg'' :

21. Juge stagiaire :

Ring : Néant
Mondioring : Néant
Campagne : Néant
R.C.I : Néant
Pistage français : Néant
Obéissance : Néant
Recherche utilitaire : Néant
Sauvetage : Néant

22. Juge qualifié :*Extrait règlement des juges - Titre III – Formation des juges d'utilisation – Procédure de nomination – Article 17 le juge stagiaire :*
'' le juge stagiaire devra, avant de demander sa qualification, effectuer obligatoirement un secrétariat de ring dans le cadre d'une exposition de conformité au standard d'une des races soumises à la discipline pour laquelle il postule. Justificatif à produire avant toute procédure de nomination.''

Ring: M Guy **Alart** (secrétariat de ring en expo CAC de St Brieux le 08 mai 2011 sous l'autorité de M Jean-Paul Kérihuel)

Mondioring : Néant

R.C.I/FCI : M Jean-Bernard **Flament** (secrétariat de ring à l'exposition régionale d'élevage de la SCBA en SC du Bas-Rhin, à Haguenau, le 20 mai 2012)

Pistage français : Néant

Recherche utilitaire : Néant.

Obéissance : Néant

Sauvetage : Néant

23. Mise à l'honorariat.
Néant

24. Juges formateurs .

Au titre de la discipline du Campagne : MM Maurice **Malaisé,** Camille **Tisserand,** Laurent **Bernard**, Yonnel **Dervin.**

Au titre de la discipline du sauvetage : MM Claude **Mitropolitis** et Patrick **Villardry.**

25. Juges sélectionneurs d'hommes assistants.
Ring : MM Patrick **Job** et Patrick **Simon**.

26. Retrait de la liste des juges.

Au titre de la discipline de la Recherche Utilitaire : M Sylvain **Reyboz**
Formateur au titre de la discipline de la Recherche Utilitaire : M Roland **Verville**

3. Présentation des différents Groupes de Travail par leurs responsables et perspectives au niveau de chaque Groupe pour la nouvelle mandature

Présentation méthodique des comptes-rendus des groupes de travail :
- 3.1. ➔CR Ring
- 3.2. ➔CR Mondioring
- 3.3.➔CR Campagne
- 3.4.➔CR RCI/FCI
- 3.5. ➔CR Pistage Français
- 3.6. ➔CR Obéissance
- 3.7. ➔CR Recherche Utilitaire
- 3.8. ➔CR Sauvetage

3.1. Groupe de travail '' Ring ''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

MM. Serge **Gladieux** Responsable du groupe, Serge **Amendola**, Alain **Moinel**, Michel **Rivière**, Marc **Villain** membres

Perspectives : Le groupe reste constitué à l'identique de la dernière mandature et souhaite poursuivre sa mission dans le cadre des grands axes fixés précédemment, à savoir :

- La refonte du règlement de la discipline,
- La préparation physique des hommes assistants (redéfinition du protocole)
- Un travail en profondeur à effectuer en direction des hommes assistants et leur formation,
- La formation et l'information des HA au sein de leur société canine régionale d'appartenance.

Organisation des concours sélectifs en 2013 : Précisions :

Le GTR propose que le délégué ring soit remplacé par le coordinateur de groupe en ce qui concerne le rôle de médiateur entre le jury et les conducteurs.
Le coordinateur sera présent sur les trois sélectifs du groupe, ses frais de déplacement seront incorporés dans le calcul de la mutualisation mise en place par le GTR. Son hébergement et sa restauration seront supportés financièrement par l'organisateur du sélectifs.

La liste des juges que le GTR propose pour l'année 2013 :

Sélectifs :
Mr Fontaine et Mr Duteil
Mr Bruel et Mr Capon
Mr Barquisseau et Mr Boisseau

Championnat des DOM TOM:
Mr Duchène et Mr Bortoluzzi

Championnat de France:
Mr Beyer
Mr Hédé
Juge au contact : Mr Simon

Grand Prix SCC
Mr Detrait

3.2. Groupe de travail '' Mondioring ''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

MM. Claude **Munto,** responsable du groupe, Martial **Beyaert**, Jean Marcel **Del Puppo** et William **Langlois,** membres

Perspectives : Pas de changement dans la constitution de ce groupe de travail qui souhaite :

- Redynamiser les relations avec les animateurs régionaux,

- Faire effort sur l'encadrement des équipes nationales afin de les maintenir à un haut niveau qualitatif,
- A l'égard des sélections d'HA : Améliorer le principe sans le remettre en cause pour autant.

3.3. Groupe de travail '' Campagne ''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

M .Patrick **Vandestienne,** responsable du groupe, Mme Catherine **Bedin**, M. Robert **Alleene** membres

Perspectives : Le groupe a été refondu complètement à l'occasion de cette nouvelle mandature de la CUN ''cbg''.

- La première mission de ce groupe est axée sur l'organisation du championnat de France 2012 organisé en SC d'Ile de France.
- Une enquête d'ampleur nationale sera menée auprès des pratiquants de la discipline afin de mettre en perspective une refonte du règlement.
- Le site du GT campagne sera réactivé.

3.4. Groupe de travail '' RCI/FCI

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

MM Gilbert **Guevel,** responsable du groupe, Mme et MM, Marie **Clément** Bernard **Roser**, Jean **Bruna** .

Perspectives : Le groupe salue l'arrivée d'un nouveau membre en la personne de Madame Marie **Clément.**
Les axes d'efforts porteront sur :

- La communication. A cet égard, il est prévu la réalisation d'une petite gazette, 'intitulée '' *le RCInfo* '' qui s'adressera à tous les licenciés de la discipline à partir du site internet du RCI.
- La formation des juges de la discipline.

3.5. Groupe de travail '' Pistage Français ''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

M. Serge **Nicoli**, responsable du groupe, Mme et M. Brigitte **Berthet** et Serge **Quartesan**, membres.

Perspectives : Le groupe salue l'arrivée d'un nouveau membre en la personne de Madame Brigitte **Berthet.**
Les axes d'efforts porteront sur :

- L' actualisation du règlement applicable en 2012.
- La formation (en général)
- Le fonctionnement du site internet dédié à la discipline
- Une réflexion à mener sur le championnat de France et plus particulièrement, sur le mode de sélection.

3.6. Groupe de travail '' Obéissance ''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

M. Jean-Claude **Bergevin** Responsable du groupe, Mmes et M Ingrid **Begue,** Christelle **Nomine,** Patrice **Roselier**, membres.

Perspectives. Le groupe salue l'arrivée de Madame Ingrid **Bègue** et rend hommage à l'excellent travail réalisé par Jean-Pierre **Hervé**, membre éminent du groupe de travail pendant de nombreuses années, que des ennuis de santé empêchent aujourd'hui, de poursuivre sa mission au sein du GTO. Les membres de la CUN ''cbg'' s'associent à cet hommage et souhaitent un prompt rétablissement à leur collègue.

- Accentuer les efforts de formation en vue des championnats du Monde,
- Améliorer la compétence technique des personnels encadrant des clubs d'utilisation (les moniteurs de club) et la formation spécifique comme, par exemple, le rapport d'objet.
- A l'égard des juges, revoir la méthodologie des jugements (trop de pointages en ''trompe l'œil'' qui ne correspondent plus à une certaine réalité internationale)
- La mobilisation des juges de la discipline pour qu'ils participent mieux et davantage aux activités majeures de l'obéissance (championnats, séminaires, à l'occasion desquels leur présence est souvent confidentielle)

3.7. Groupe de travail '' Recherche Utilitaire ''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

M Jean Pierre **Laguesse-Paquay**, responsable du groupe, MM Jean-Bernard **Moings**, Jean-François **Dubois,** membres.

Perspectives : Maintenir le cap de ce qui a été entrepris jusqu'alors, à savoir :

- Soutien aux clubs pratiquant la discipline**,**
- Développer le cartel des juges de la discipline pour couvrir tous les besoins de concours,
- Réaliser des fiches techniques à l'attention des pratiquants de la discipline.
-

Compte rendu de la réunion du groupe de travail de Recherche utilitaire en date du 13 Avril 2012

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michèle **Dhume**, Jean-Bernard **Moings**, Jean- François,**Dubois** , Lionel **Miritsch**, Claude **Querrien**, Claude **Mayet**, Hervé **Guichard**, Charles **Gervasoni**

Absents excusés : Messieurs Jean-Pierre **Laguesse – Paquay**, Vincent **Rouault**.

Ordre du jour :

- 1. Règlement
- 2. Juges
- 3.Stages
- 4.Questions diverses

1. - **Règlement :**

Malgré un allègement de la pénalité applicable lors de l'utilisation de la relance, cette dernière reste inutilisée.
Les juges doivent, au moment de l'enquête, rappeler ce point du règlement aux postulants.
Le coup de feu doit être tiré dans les conditions fixées par le règlement actuellement en vigueur, à l'exclusion de tout autre protocole.
Le règlement en vigueur à ce jour n'est modifiable que tous les 5 ans, en conséquence ce dernier restera applicable jusqu'en 2014.

2. – **Juges :**

Les trois candidats Elèves Juges poursuivent leur cursus normalement.
Le GTRU souhaite avant tout donner priorité à la fonction de juge aux candidats issus de la discipline de Recherche Utilitaire.
Toutefois, malgré une ouverture envers les juges d'autres disciplines, nous n'avons pas eu à ce jour de candidat souhaitant intégrer la RU

3 - **Stages** :

Nous avons appris l'annulation d'un stage de RU, organisé en Dordogne par M. Guy **Roger**, pour insuffisance de candidats et nous ne pouvons que déplorer cette situation. Il est encore difficile d'analyser les raisons de ces défections. Une réflexion sera menée sur ce sujet.
Les autres stages sont maintenus, à savoir :

- -Tcc **Moyeuvre (**57) les 16 et 17 juin 2012
- - **Alaru** (45) les 8 et 9 septembre 2012
- - Club du Chien d'**Ollainville** (91) les 22 et 23 septembre 2012

Il est souhaitable qu'un suivi des stagiaires puisse se mettre en place car nombre de ces derniers se trouvent isolés sur leur secteur géographique. Afin de permettre à ces stagiaires de profiter pleinement de leurs acquis, une réflexion sur la possibilité de mettre en place un module pédagogique destiné à la qualification de formateurs dans les régions sera mise à l'étude prochainement.

4- **Questions diverses** :

Le nombre d'épreuves est en constante augmentation mais nous commençons à nous heurter à des difficultés de « remplissage » dans certaines épreuves. Plusieurs raisons à ce problème :

- le manque de juges dans la discipline rend plus difficile la possibilité de passer d'une classe à une autre.
- Les postulants choisissent leur juge.
- Les épreuves dans une même région arrivent parfois pratiquement à se superposer et le calage du calendrier trouve ici toute son importance. A ce sujet, une grande période de l'année, certes avec des jours plus courts, donc moins de pistes, est totalement dépourvue d'épreuves.
- Les feuilles d'engagement sont envoyées beaucoup trop tôt : 6 semaines sont règlementaires, on peut imaginer un délai de 8 semaines maxi.
- L'engagement dans une classe est définitif.
- Il est constaté que de plus en plus de postulants s'inscrivent dans plusieurs épreuves et déclinent leur inscription au dernier moment, ce qui rend difficile le montage des épreuves.

Le site du GTRU est toujours très « fréquenté » et la publication des statistiques et des résultats a permis de constater une augmentation des objets et donc un taux de réussite supérieur aux autres années.

Compte rendu de la réunion du groupe de travail de Recherche utilitaire en date du 24 août 2012 (réunion téléphonique)

Etaient présents : Monsieur Jean Pierre **Laguesse-Paquay**, responsable du groupe de travail, Monsieur **Moings** Jean-Bernard, Monsieur **Dubois** Jean-François, membres.

Ordre du jour :

- 1. 7° coupe de France de RU
- 2.Juges
- 3. Règlement
- 4. Fiches pratiques

1. **7ème Coupe de France de Recherche Utilitaire :**

Le GTRU propose M. Charles **Gervasoni** en tant que juge de la 7ème CFRU.

2. **Juges :**

Le GTRU demande le retrait :
- de M. Roland **Verville** de la liste des Juges formateurs, pas de jugement depuis 2007 (sauf erreur), pas de présence aux différentes Coupe de France de R.U. (ou aux réunions pré-coupe de France) depuis 2007,
- de M. Sylvain **Reyboz** de la liste des juges de RU, suite au manque de jugement depuis plus de 5 ans et de l'absence de réponses aux différents courriers qui lui ont été adressés depuis 3 ans concernant son souhait de rester juge de la discipline.

Les élèves juges Françoise **Billard** et Hervé **Guichard** sont en attente de leur dernier examen CUN-CBG.

M. Jean Bernard **Moings** répondant aux critères de sélection de juge de la discipline, a transmis son dossier à la CUN.CBG.

Le GTRU donne un accord favorable à sa demande.

3. - **Règlement** :

Suite à une dérive constatée dans l'organisation d'une épreuve de RU, le GTRU souhaite interdire, comme dans d'autres disciplines, la possibilité de postuler un même week-end en classe I et en classe II, ainsi qu'en classe II et en classe III, avec le même chien.

Objet de référence : le GTRU rappelle que les objets de référence doivent être portés par le traceur au moment de la pose de la piste et être mis dans un sachet plastique qui sera donné au postulant, comme le règlement le stipule, à l'exclusion de toute autre méthode.

4. **Fiches pratiques** :

Comme le GTRU s'y était engagé, la mise en œuvre des Fiches Pratiques de RU est en cours d'élaboration. Celles-ci seront réalisées en collaboration avec les juges et les correspondants régionaux de RU.

3.8. Groupe de travail ''Sauvetage''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

MM. Yannick **Douaud**, responsable du groupe, MM. Camille **Vachet,** Claude **Mitropolitis,** membres

Perspectives : Refonte partielle du groupe de travail

- Championnat national : Concept à développer
- Recrutement et formation des juges
- Préparation des équipes nationales en prévision des grandes rencontres internationales.
- Relations avec l'IRO à l'égard de laquelle la porte reste ouverte
- Délégués régionaux à mettre en place, issus de l'IRO ou licenciés de la discipline
- Le règlement qui parvient en fin de traduction.

Compte-rendu de la réunion en date du 14 avril 2012, à Verjon.

Membres présents :

Conseiller technique : M. Claude **Mitropolitis**

Ordre du jour :

- Les juges.
- Stage.
- Site internet.
- Championnat du monde.

1 Les juges :

Sont proposés comme juges formateurs en sauvetage messieurs Claude **Mitropolitis** et Patrick **Villardry.**

2 Stage :

Monsieur Patrick **Villardry** a été invité à participer à un stage de chien de sauvetage au **Portugal.** Le stage a rassemblé plus de 100 personnes et déjà deux tests de qualifications seront organisés fin 2012 en surface et décombres patronnés par fédération canine portugaise.

3 Site internet :

Un devis a été demandé pour la mise en place d'une prestation annuelle avec mise en place d'une galerie photos.

4 Equipe de France :

*Composition des équipes en vue du championnat du monde des chiens de Sauvetage à **Žatec** (République Tchèque) du 23 au 26 août 2012 :*

Décombres : Capitaine : Monsieur Christian **Capillier** (SCIF)
Romain **Estevenin** avec Bismark (SCMCA).
Patrick **Villardry** avec Aigle des clans de la plaine lune (SCMCA).
Julien **Gallina** avec Chaos de la légende de chantevent (SCIF).

Surface : Capitaine : Monsieur Serge **Kluczny** (FCPG)
Sylvain **Viaud** avec Bhopal d'akira (SCMCA).
Daniel **Buriller** avec Vals (SCB).
Valérie **Gadeau** avec Cherkane du vallon de serps (SCMCA).

Pistage : Capitaine : Monsieur Camille **Vachet** (SCRA)
Sylvie **Kilchenmann** avec Utterly lovely golden boy des bentleys d'argent (SCRA).
Jessica **Sawyerr** avec Bheer-sha-am von der kroning keiser (SCRA).
Amandine **Rey** avec Dune des garrigues de la madeleine (SCRA).
Réserve : Dominique **Tranchant** avec Anouk du mont de sene (SCRA).

Une lettre de candidature sera obligatoire pour toute participation au championnat du monde.

3.9. Groupe de travail ''Formation''

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

M.Michel **Chirat** , responsable du groupe, Mme et MM. Karine **Le Bleis**, Michel **Ponssot,** Laurent **Bernard** membres
Membre détaché de la SCC : Mme Christine **Moussaoui**.

Perspectives : Refonte des QCM

3.9. Groupe de travail des Administrations

Composition du groupe de travail à l'occasion de la mandature 2012/2015

M.Philippe **Maquin**, responsable du groupe, M Hervé **Jacopit** membre.

Des postes sont à pourvoir au titre de l'Armée de Terre et la Gendarmerie Nationale, en fonction des décisions prises par ces grands organismes d'Etat.

Perspectives :

4.Rappel des modalités de fonctionnement de la commission.

Se référer au MEMENTO.

5.Formalités nouvelles de remboursement des frais de déplacement pour les réunions.

Les grandes lignes…

Les frais de déplacement sont désormais réglés « au réel », c'est-a- dire, remboursement du prix du billet de train ou d'avion si le train n'est pas envisageable…Si déplacement en voiture, fournir un justificatif de déplacement (ticket autoroute par exemple)…La fiche à utiliser pour les frais de déplacement sera la fiche SCC type…(voir modèle en annexe)

6.Révision du cahier des charges des '' Grands évènements, en fonction des derniers problèmes rencontrés dans certaines finales (tarifs de l'hébergement et coût des jurys).

Monsieur Daniel **Schwartz,** Président de la CUN''cbg'' fait état de difficultés rencontrées lors de la Finale ring 2012 à Albertville… C'est la raison pour laquelle, il s'avère nécessaire de rappeler certains principes dans le cahier des charges, notamment, les organisateurs doivent communiquer avant les Finales sur le prix des chambres et des repas. Par ailleurs, il n'est pas admissible d'avoir des tarifs très différents annoncés au budget prévisionnel par rapport à ceux inscrits au bilan final…Si de tels faits sont constatés, la CUN ''cbg'' s'appuiera sur les propositions annoncées au budget prévisionnel pour définir les modalités de remboursement à l'organisateur.

7.Examen des nouvelles candidatures de juges.

Candidatures déposées au titre de l'année 2012.(rappel)

Discipline	*Nom du candidat*	*Prénom du candidat*	*Avis CUN ''cbg''*
Mondioring	LONG	Philippe	Favorable (1)
Mondioring	BEYEART	Martial	Favorable (1)
Mondioring	CONNAN	Pascal	Favorable (1)
Ring	SOUVEMBRIE	Fabien	Défavorable (1)
Ring	FURET	Chantal	Défavorable (2)
Ring	BARRIOL	Juan-Marc	Favorable (2)
Ring	CHEVAPPE	Bruno	Défavorable (2)
Pistage Français	HUBERT	Corine	Favorable (1)
Pistage Français	PERRET	Pascal	Favorable
Campagne	COURTEILLE	Jean-Luc	Défavorable (1)
Recherche Utilitaire	BAUER	Rémy	Défavorable (1)
Recherche Utilitaire	MOINGS	Jean-Bernard	Favorable (2)

(1). Avis de la CUN ''cbg'' exprimé antérieurement à la réunion du 4 septembre 2012.
(2) Avis de la CUN ''cbg'' exprimé lors de la réunion du 4 septembre 2012.

8. Equipes de France : Composition d'une '' Equipe de France '', tarifs des chambres et des repas pour les championnats du monde.

Proposition de composition d'une équipe de France :
⟶ Le responsable du GT ou un membre du GT qui en est le capitaine + les membres de l'équipe…
Si le responsable du GT n'est pas le capitaine, son déplacement sur le site du Championnat du Monde ne sera pas pris en charge….

La procédure à appliquer pour le déplacement des sélectionnés Français à un Championnat d'Europe ou du Monde :

- Il est convenu de dédommager le sélectionné de 0,20 € du km, le Chef d'Equipe à 0.40 € du km… Prise en charge des repas et de l'hébergement avec **un plafond (ce qui n'exclut pas, bien entendu, de trouver des chambres et des repas à un tarif inférieur…)** de 20 €/repas et de 80 €/nuitée.
- La durée de prise en charge débutera le soir qui précède la veille du Championnat et ira jusqu'au lendemain matin de cette épreuve.
- Les frais du chef d'équipe et le montant des engagements sont pris en charge par la SCC.

- Le responsable du GT devra **obligatoirement** faire un budget prévisionnel qui **devra être accepté** par le président de la CUN CBG, avant d'engager la moindre dépense.
- Bien définir la notion d' « équipe de France » : Un chef d'équipe + les conducteurs sélectionnés + HA pour le RCI.
- Une tenue spécifique sera offerte par la CUN ''cbg'' aux membres des équipes de France : Procédure à mener en liaison avec le responsable du GT concerné et Pierre **Rouillon** .

Nota : La composition des équipes de France devra être validée par la CUN ''cbg'' après propositions des groupes de travail.

-

9.Contrôle à effectuer sur les chiens et à notifier lors des concours (identification, testicules…).

A réception des présentes prescriptions, les juges auront l'obligation de vérifier l'identification du chien et les testicules non seulement lors du passage du brevet mais aussi lors de tous les concours….Rappel de la nécessité d'examiner les quatre canines des chiens avant et après le parcours dans les disciplines incluant du mordant….

10. Nombre de chiens sélectionnés dans les Finales et Grands Prix SCC – Nombre de juges dans ces mêmes épreuves – Déplacements des membres du GT sur le site avant les Finales.

Compte tenu des nécessités de veiller au bon exercice financier de la CUN ''cbg'' et de la SCC, il serait bon de ne plus prendre, comme au ring qu'un seul juge pour les niveaux 1 & 2 et de réduire quelque peu le nombre de chiens sélectionnés dans ces niveaux…Il n'y aura plus de chiens non inscrits à un LO dans les épreuves des Grands Prix de la SCC à partir du 1er janvier 2015 (mais ils seront, à condition que ce soit le premier chien d'un conducteur, encore admis dans les autres épreuves)….A l'avenir, le principe de sélection devra tendre à indexer le nombre de finalistes par rapport au nombre de licenciés et de concours.
Les déplacements des jurys ou membres des GT sur le site des finales en préparation de celles-ci : Une personne maxi et une seule fois.
A partir de 2013, **un seul juge** pour les GP SCC obéissance et mondioring.

11. Problèmes rencontrés dans un stage de Moniteur de club, rapport du GT Formation.

Des difficultés liées à l'organisation de stages d'entraîneur et de moniteur de club ont été relevées à l'occasion d'une récente prestation régionale. Le responsable du GTF en rappelle les faits et dresse le bilan. La fiche de demande de stage renseignée par la société canine organisatrice vaut promesse de bonne organisation. C'est un engagement moral et d'honnêteté vis à vis de la SCC, de la CUN''cbg'' et du GTF qui est, de surcroît, clairement explicité au document en question. De la même manière, les organisateurs doivent s'attacher à respecter les consignes de vérification des pièces entrant dans la constitution des dossiers d'inscription ainsi que les délais d'acheminement (10 jours minimum) de ces dossiers au GTF. Autres précisons d'importance : Les seuls vétérinaires reconnus et autorisés à intervenir à l'occasion des stages de moniteurs de clubs sont ceux inscrits à la liste établie par le GTF et placée sous le contrôle du docteur vétérinaire Karine **Le Bleis,** membre du groupe de travail. Exception sera faite à cette règle, s'agissant de la spécificité des territoires '' domiens'' Dans ce cas précis, la SCR domienne organisatrice de stages devra proposer le nom d'un vétérinaire local susceptible de dispenser les cours du module de spécialité. Cet intervenant extérieur devra se rapprocher au préalable du docteur Karine **Le Bleis** pour s'informer du contenu du stage et des

conditions dans lesquelles son enseignement devra être dispensé. Il devra présenter toutes les garanties voulues à cet égard.

12.Point sur les règlements des disciplines téléchargeables sur les sites.

Le débat est relancé. Il est fait le constat que les ventes des règlements « papier » sont en nette régression alors que la Fédération en supporte le coût de l'impression….A l'avenir, l'étude des besoins réels devra être menée finement afin de ne pas créer de stocks inutiles. Pierre ROUILLON sera le correspondant de la CUNCBG pour tout ce qui concerne la « librairie » …

13.Mise à jour de certaines informations (CANINFO par exemple).

Pour diverses raisons, les travaux de mise à jour du document '' le Caninfo n'ont pu être menés à bien. Il s'agit de relancer cette procédure administrative, chaque groupe de travail pouvant apporter '' sa pierre à l'édifice''. Jean Claude Delpech adressera le CANINFO actuel aux membres de la CUN ''cbg'' pour modifications à y apporter.

14.Point sur l'application SCC de gestion des manifestations et sur l'hébergement de nos sites par la SCC – Accés aux résultats des concours pour les associations de races.

Les premières discussions doivent être entamées au niveau de la commission pour cerner les éléments de faisabilité – Un serveur commun à tous les groupes par exemple est une première piste de réflexion. On peut noter une certaine forme d'inertie de la part du service Informatique de la SCC à cet égard. Le Président de la Fédération doit communiquer au bureau et au comité à ce sujet, le 25 sept 2012.
Déclaration CNIL à faire par la CUN ''cbg''.

15. Demande d'accés aux disciplines incluant du '' mordant sportif '' pour le Berger Catalan.

Le « mordant sportif » a été indexé au niveau de la grille de sélection des géniteurs pour cette race…Le demande du club de race est donc recevable. Accord de la CUN ''cbg''.

16.Classe travail pour les chiens diplômés de la Sécurité Civile, en milieu professionnel.

Le Président de la CUN ''cbg'' a eu communication d'un courrier émanant du Dr SURGET qui avait donné, au nom de la SCC, une réponse favorable à cette demande…
La CUN ''cbg'' émet un avis défavorable : Elle estime que désormais se déroulent des épreuves officielles de SAUVETAGE et donc que ces chiens peuvent y participer pour obtenir ensuite leur inscription en classe travail dans les expositions…

17. Protocole à définir en cas d'ex-aequo dans les finales et Grands Prix

''Qui est déclaré vainqueur : Le plus jeune ou le plus vieux ?'' Débat ancien sur lequel les avis sont partagés ….S'agissant des disciplines internationales, l'ambigüité ne peut subsister puisqu'il s'agit d'appliquer les directives. Pour les autres disciplines, les groupes de travail sont invités à faire

connaître leurs critères d'appréciation au Secrétaire de la CUN ''cbg''. Afin d'éviter la ''cacophonie'', un consensus devra être trouvé qui permette une certaine harmonisation en la matière.

A ce sujet, et dans l'hypothèse des concours sélectifs, Le GTR propose de privilégier le chien qui a obtenu la meilleure moyenne sur le mordant.

Proposition du GT Campagne : Championnat et Grand Prix, le protocole est : ⟶

1. Cumul des points de tous les exercices de mordant pour déterminer le "meilleur mordant".
2. En cas d'égalité sur le "meilleur mordant", on prend les points de piste pour déterminer le "meilleur Pistage".
3. En cas d'égalité dans ces deux domaines, le plus jeune chien.

18 . Facturation des frais d'hôtel par les clubs pour certaines épreuves

Seules les factures acquittées émanant d'établissements hôteliers seront prises en compte.

19.Questions diverses.

- Augmentation du tarif de la licence 2013 : Plutôt que de pratiquer une augmentation « brutale » de plusieurs euros, et compte tenu de plusieurs facteurs (augmentation des frais pour les équipes de France, ajustement sur le coût de la vie, financement des stages de formation, augmentation du coût de l'assurance licence, …), et afin de préserver le niveau actuel de l'aide apportée à l'Utilisation, il est proposé d'augmenter le tarif de la licence « conducteur » d'UN euro…Les autres tarifs (licences HA, duplicatas, licences étrangers…) ne changent pas…Il est rappelé que la CUNCBG reverse toujours un euro/licence conducteur aux Sociétés Canines Régionales comme participation à la gestion de leurs CUR/CUT…Accord de la Commission pour cette proposition qui entrera en application pour les licences 2013…
- GT Sauvetage : Rappel de l'incontournable ouverture aux Sapeurs Pompiers
- Juges Finale CAMPAGNE : M.MALAISE pas libre sera remplacé par M.SELOSSE. Révision également du cahier des charges spécifique pour le Championnat CAMPAGNE…
- Projet de Coupe de France SAUVETAGE : Pas envisagée avant 2015.
- CONTACT : Nouvelle organisation : S.NICOLI traite sa réalisation avec la SCC…En bonne voie pour le prochain exemplaire.
- Transmission en direct de nos Finales sur Internet : P.ROUILLON est chargé de prospecter dans cette voie pour proposer la diffusion de certaines de nos Finales sur « grand écran » et sur internet.
- Réédition cartes CSAU en cas de perte ou d'erreur à la réalisation du badge par CEDIA : Protocole amendé, conféré en annexe au présent CR

- Listes des juges de nos disciplines à mettre à jour à la SCC : Les dernières listes réactualisées seront envoyées par le Président à Sylvie MIGNON.
- Ancienneté des juges qualifiés pour juger une Finale et des Grands Prix dans nos disciplines : Fixée à deux ans pour les jurys qui ne sont pas encore constitués et validés.
- Projet de COUPE d'EUROPE de Pistage FCI : G.GUEVEL a transmis à la CUNCBG la demande de la CU/FCI : La CUNCBG émet un avis défavorable à ce projet.
- Licences « étrangers » : Problèmes de paiement : P.VANDESTIENNE préparera une note de RAPPEL à ceux qui sont concernés par cette démarche, trop de litiges actuellement.
- Divers Stages de formation initiés par les GT : Ne pas envoyer les demandes de versement des subventions avant l'évènement.
- Informations sur tous nos « grands évènements » à communiquer directement et suffisamment tôt à la SCC (Pauline ANFRAY) pour site CHIENS-ONLINE.
- Chiennes dans les concours : Il est décidé qu'une chienne ne pourra pas être engagée dans un concours dans nos disciplines moins de deux mois après une « mise-bas », dans un souci primordial de « bien-être animal ».
- Modification au cursus des juges concernant les assessorats ou jugements parallèles dans les sélectifs ou Championnats : Voir additif au tableau synoptique de formation des Juges dans nos disciplines.
- Confirmation de la date du Championnat MONDIORING 2013 : 31 août et 1er septembre…A compter de 2014 ce sera toujours le dernier weekend complet d'août.
- Le GT Pistage et le GT RU reposent la question des juges de ces disciplines souhaitant, lors d'un WE de jugement, présenter leur chien dans un autre niveau à un autre juge…Cette requête spécifique sera présentée à la SCC.
- Une information sera diffusée aux Juges concernant les procédures à engager au besoin contre des concurrents ne respectant pas les règles établies.
- A la demande du GT RING, les frais de déplacement des « coordinateurs » se déplaçant sur le site des sélectifs seront prises en charge.
- Validation du nouveau protocole concernant l'équipe de France de MONDIORING : Accord de la CUNCBG. Le GTO ayant lui aussi mis en place un protocole ad' hoc, il sera bon d'uniformiser le document au niveau de toutes les disciplines concernées par les équipes nationales.
- Exploitation des N° de nos licences pour saisie des catalogues des concours par les organisateurs… (sollicitation SC Bas Rhin)…Notre webmaster doit en étudier la faisabilité.
- Protocole nouveau de délivrance du carnet de travail et « double carnet de travail » : Conféré en annexe au présent CR.
- A l'égard des frais de déplacement, Monsieur Claude **Munto** pose la question des modalités de remboursement de la carte ''Senior'' délivrée par la SNCF

Pièces annexées au compte-rendu de la CUN ''cbg'' en date du 4 septembre 2012.

Annexe 1 : Conditions de délivrance d'un carnet de travail pour chiens d'utilité.

Annexe 2 : Protocole du CSAU modifié en date du 4 septembre 2013.
Annexe 3 : Tableau de nomination des juges de la CUN ‘’cbg’’ modifié en date du 4 septembre 2012.
Annexe 4 : Composition de la CUN ‘’cbg’’ mandat 2012/2015
Annexe 5 : Conditions de participation au Championnat de France de Mondioring- Sélection des concurrents.
Annexe 6: GT Mondioring. Protocole de participation à l’équipe de France.
Annexe 7 : Composition de la nouvelle CUN ‘’cbg’’ jointe séparément au PV

Annexe 1.

Note d’information à l’attention des Mesdames et Messieurs les Présidents de CUF, CUR et CUT , traitant des

Conditions de délivrance d’un carnet de travail pour chiens d’utilité(1)

Rappel des principales prescriptions réglementaires concernant le carnet de travail délivré aux chiens d’utilité :

Le carnet de travail est réservé aux chiens d’utilité inscrits à un LIVRE DES ORIGINES (L.O.) français ou étranger d’un pays membre de la FCI.

Document officiel, à l’instar du certificat de naissance et/ou du pédigrée, le carnet de travail suit le chien à chaque changement de propriétaire. Il ne peut faire l’objet d’une transaction séparée.

Le carnet de travail du chien doit être **obligatoirement** présenté au juge au début de chaque épreuve et/ou concours.

Les conditions pour obtenir un carnet de travail.

Le carnet de travail est délivré par la SCC aux propriétaires de chiens possédant l’un des documents suivants :
- Pédigrée (photocopie) lisible notamment le n° LO.
- Certificat de naissance (photocopie)
- Inscription au livre d’attente ou à titre initial
- Règlement de **12 € par carnet** à l’ordre de la SCC (14 € pour le carnet de suivi des épreuves de chiens non L.O)
- Le formulaire de demande de carnet de travail est disponible sur le site de la SCC

Il est vivement conseillé au propriétaire du chien d’archiver et de conserver précieusement le n° du carnet de travail (photocopie de la page de garde) car : ⟶

Conditions particulières pour obtenir un carnet de travail supplémentaire (cas où le carnet de travail initialement délivré a été complètement rempli. Il s’agit alors d’un RENOUVELLEMENT

Procédure administrative : Idem ci-dessus. Cependant, il sera nécessaire d'indiquer sur le document d'accompagnement le n° du carnet de travail initialement délivré.
Le nouveau carnet de travail portera le même n° que l'ancien auquel il sera rajouté la lettre ''A''

Exemple : n° 90399/**A**

Tout dossier de demande renouvellement incomplet ou ne concernant pas un chien inscrit à un L.O, ne pourra être traité.

Nota : Dans l'hypothèse où le carnet de travail a été perdu ou détérioré, c'est un **DUPLICATA** du carnet de travail qui sera délivré au demandeur. Ce carnet de travail portera le même numéro que le carnet initialement délivré.

Dans tous les cas, demande de carnet de travail à formuler auprès de :
Société Centrale Canine.
Mme Martine ROZE
155 avenue Jean Jaurès
93535 – Aubervilliers cedex.
Tel : 01 49 37 54 25

Dans le cadre d'une mesure conservatoire et de sécurité - Clauses particulières concourant au retrait du carnet de travail.

Si, à l'occasion d'un concours ou d'une épreuve, il est fait le constat d'une insuffisance caractérielle du chien, de troubles se manifestant par une crainte du bâton, la peur excessive du coup de feu, un comportement notoirement instable , anormalement agressif ou craintif , si, à l'occasion d'épreuves de mordant, le chien cherche ostensiblement et de façon récurrente à mordre les parties non protégées de l'homme assistant (mains, pieds…) , si, à l'occasion d'un concours d'obéissance, le chien mord, ou attaque des personnes ou d'autres chiens sur le terrain ou en dehors du terrain, l'incident devra être mentionné sur le carnet de travail . Si ces faits se reproduisent lors d'un concours ou d'une épreuve ultérieurs, le juge officiant ayant constaté les faits, sera, alors, autorisé à retirer le carnet de travail du chien et mentionnera en marge du document, les raisons pour lesquelles il a été amené à soustraire ce carnet de travail. Il rédigera un rapport circonstancié qu'il adressera à la SCC dans les plus brefs délais accompagné du carnet de travail du chien en cause.

Par ailleurs, le propriétaire du chien sera avisé par le juge qu'il devra présenter son animal à un **examen d'évaluation comportementale** le plus tôt possible . Cet examen devra être effectué auprès d'un vétérinaire spécialisé, reconnu par la DDSCPP locale (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) . A l'issue de cet examen, le propriétaire du chien devra adresser à la SCC les conclusions écrites du vétérinaire comportementaliste :

C'est à cette seule condition, en fonction des éléments apportés a l'examen d'évaluation comportementale que le SCC pourra décider :

- Soit : la restitution du carnet de travail au propriétaire du chien dés lors qu'il aura été établi que le chien ne présente pas de risque particulier de dangerosité. Celui-ci sera autorisé à concourir à nouveau, étant entendu que **la récidive d'un comportement anormal dûment constatée** serait, alors, synonyme de retrait définitif du carnet de travail.

- Soit : Le retrait ferme et définitif du carnet de travail, si les conclusions du vétérinaire comportementaliste tendent à démontrer le caractère de dangerosité présenté par le chien.

(1) Le même dispositif s'applique à l'égard du **CARNET DE SUIVI DES EPREUVES POUR LES CHIENS NON INSCRITS A UN L.O.**

→ **Dans tous les cas, la décision de retrait du carnet de travail prononcée par la SCC est sans appel.**

Annexe 2 :

Le certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation ou '' C.S.A.U ''

Protocole de délivrance : Annule et remplace toutes les dispositions règlementaires antérieures concernant le mode d'emploi de ce test de sociabilité.

Date d'entrée en application : **au 14 septembre 2005.**
Mise à jour au 04 septembre 2012.

PRESCRIPTIONS GENERALES :

Le certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation ou CSAU est ouvert à tous les propriétaires de chiens, avec ou sans inscription à un Livre des Origines (L.O.), qu'ils soient adhérents ou non d'un club d'utilisation ou de race.

Le test du CSAU est également accessible aux chiens appartenant à la 2e catégorie, s'ils remplissent les clauses particulières définie par la loi 99-5- et les nouvelles dispositions législatives de 2008
Pour les chiens 2° catégorie : La détention du CSAU ne les dispense pas du port de la muselière dans les lieux et transports publics ni de la procédure de déclaration en mairie tels que prévus par les dispositions de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 et celles de la loi du 20 juin 2008.

Tous les chiens, sans exception, doivent être âgés de 12 mois révolus le jour de l'examen et présentés par leur propriétaire. Ces critères sont à vérifier par le juge avant le début des tests.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES :

Le CSAU peut être jugé par tous les juges des disciplines pratiquées sous couvert de la commission d'utilisation nationale '' chiens de berger et de garde '' ainsi que par les juges de travail sur troupeau.

La détention du CSAU est obligatoire pour pratiquer les disciplines gérées par la commission d'utilisation nationale '' chiens de berger et de garde''

→ telles le ring, mondioring,, RCI, campagne, pistage, à condition que le chien soit inscrit à un Livre des Origines et qu'il appartienne, dans le cadre des activités de mordant, à une race « autorisée » parmi les races répertoriées dans les 1°,2° et 3° groupes.
Nota : La pratique de la discipline du pistage est désormais accessible à tous les chiens inscrits à un L.O, sans distinction de race.

→ Ainsi que pour tout propriétaire de chien, inscrit ou non à un Livre des Origines, désireux d'engager son animal dans les épreuves de la discipline de l'obéissance

Cas des chiens étrangers participant à des concours sur le territoire métropolitain et des DOM/TOM/POM.
Règle de base : Le chien étranger qui participe à un concours sur le territoire français doit être obligatoirement détenteur d'un carnet de travail (nations membres de la FCI) .

Le certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation étant une partie intégrante des dispositions réglementaires imposées par les instances de la Société Centrale Canine, il sera fait également obligation aux chiens étrangers susceptibles de participer à des concours d'utilisation sur le sol français de satisfaire aux épreuves du CSAU sauf si ces chiens sont détenteurs d'une équivalence du CSAU (voir tests étrangers équivalents en fin de document).
Modalités d'application : Avant de participer au concours pour lequel son propriétaire l'a engagé, le chien étranger sera soumis aux épreuves complètes du CSAU. Si le test est réputé satisfaisant, le chien sera autorisé à concourir ; mention des résultats du CSAU étant portée sur le carnet de travail par le juge. Le chien étranger qui aura satisfait aux épreuves du CSAU n'aura plus à s'y soumettre par la suite dans le cadre de participations à d'autres concours sur le territoire français.

1. Documents à joindre au rapport de CSAU :

→ *Pour les chiens inscrits à un L.O* : Photocopie lisible, complète et non surchargée du certificat de naissance ou du pedigree ainsi que de la carte de tatouage ou d'identification. Dans ce cas de la détention d'un pedigree, la fourniture de la carte de tatouage ou d'identification du chien est facultative.

→ *Pour les chiens non L.O* : Photocopie lisible, complète et non surchargée de la carte de tatouage ou d'identification (tatouage mécanique ou transpondeur électronique).

2. Conditions d'organisation des épreuves du CSAU :

→ Les épreuves du CSAU sont organisées sous l'égide et/ou avec l'autorisation des sociétés canines régionales sur le territoire desquelles elles se déroulent, soit à l'occasion de rassemblements, concours, expositions que ces sociétés canines régionales organisent elles-mêmes ou qu'elles patronnent, soit, dans le cadre des activités normales des clubs d'utilisation (également hors les concours officiels de ces clubs) avec l'autorisation de la SCR de tutelle, soit encore, à l'occasion des manifestations mises sur pied par les clubs de races. En tout état de cause, les épreuves du CSAU ne donnent pas lieu à une planification particulière aux calendriers annuels des sociétés canines régionales.

N.B : Les propriétaires des chiens présentés n'étant pas assujettis à la détention obligatoire d'une licence, les organisateurs d'épreuves de CSAU devront également prévoir la mise en place ou l'existence d'une couverture d'assurance contre les risques d'accident pouvant survenir à l'occasion des tests proprement dits (morsures par le chien de personnes participant aux tests– juges et personnels de terrain, entre autres).

→ Les organisateurs mettront à la disposition du juge :

- Les formulaires de rapports de CSAU qui se présentent sous la forme d'un dossier comportant deux feuilles (blanche et verte) à renseigner par duplication, permettant la notation de cinq chiens maximum, auxquelles sont jointes les photocopies des certificats de naissance ou pedigrees ou des cartes de tatouage et identification selon qu'il s'agit de chiens avec ou sans papiers. Chaque rapport de CSAU constitue à lui seul une entité, c'est-à-dire que le nombre de chiens réputés aptes ou ajournés ne peut dépasser 5 par dossier, même s'il y a davantage de concurrents. En aucun cas des photocopies de rapports de CSAU ne seront acceptées .

- Les diplômes. Pour éviter d'éventuelles falsifications, ces diplômes sont authentifiés par un sceau (timbre à sec). Les diplômes seront remis aux chiens reconnus aptes à l'issue des tests.

- Rapports et diplômes de CSAU sont à commander par l'organisateur auprès du service de la librairie de la SCC –Consulter le site Internet de la CUNCBG : **cun-cbg.com**, rubrique '' documents à commander à la SCC''.

3. Transmission des documents par le juge à la société CEDIA chargée de la délivrance de la carte plastifiée de CSAU:

31. A l'issue des tests, et au plus tard, dans la semaine qui suit leur déroulement, le juge transmettra à la société '' CEDIA/Gestion des CSAU – 31230 – l'Isle en Dodon - les dossiers complets de jugement constitués des rapports (feuilles blanches et vertes non dissociées) auxquels seront annexés les photocopies des certificats de naissance, pedigrees ou cartes de tatouage/identification correspondant. Tout dossier réputé incomplet ou mal renseigné fera l'objet d'un rejet.
Les mentions suivantes devront figurer obligatoirement au rapport :
- Lieu de l'examen,
- Club organisateur,
- Date de l'examen,
- Nom du juge et sa signature,
- Nombre de chiens aptes ou ajournés (par feuille de rapport/5 maxi) et non pas sur la totalité de l'examen.

Dans les cases réservées aux concurrents, il y a nécessité de remplir l'intégralité des informations demandées et principalement, de **s'assurer de l'adresse exacte du propriétaire à qui la carte plastifiée de CSAU devra être envoyée**. La notification de l'aptitude ou de l'ajournement devra être précisée par le juge ainsi que la mention du qualificatif obtenu en cas de réussite, soit ; ''excellent'', ''très bon '' ou '' bon''.

NE PAS ADRESSER CES RAPPORTS DIRECTEMENT A LA SCC

32.Procédure pour l'obtention d'un duplicata de la carte plastifiée du CSAU :

En cas de perte, vol, destruction, changement de propriétaire, ou de renseignements erronés figurant sur la carte, c.à.d., l'identité du chien, la race à laquelle il appartient, son N° de tatouage ou d'identification, LOF, nom, prénom, adresse du propriétaire :

⟶ *Adresser un courrier explicatif valant demande de duplicata de la carte plastifiée de CSAU à*

M Michel CHIRAT
Secrétaire Général de la CUN ''cbg''
63 route nationale
80500 – Pierrepont-sur-Avre

(indiquer sur ce courrier l'adresse internet du demandeur ainsi qu'un n° de tel où il peut être joint).

⟶ *Joindre à l'appui de ce courrier*

-Photocopie de la page de garde et des pages intérieures du carnet de travail portant mention de l'obtention du CSAU (date et nom du juge ayant officié à l'occasion du test)

→ *Pour les chiens inscrits à un L.O* : Photocopie lisible, complète et non surchargée du certificat de naissance ou du pedigree ainsi que de la carte de tatouage ou d'identification. Dans ce cas de la détention d'un pedigree, la fourniture de la carte de tatouage ou d'identification du chien est facultative.

- Un chèque de **5 euros** libellé à l'ordre de la SCC/CUN ''cbg'' (1)
  (1) Si la demande de duplicata résulte d'une erreur de saisie au niveau du prestataire de service, le chèque de 5 euros sera restitué au demandeur.

- Une enveloppe timbrée pour la réponse.

NOTA : Il ne sera pas délivré de duplicata du diplôme de CSAU.

Seules, les demandes de duplicata envoyées par courrier à M Michel CHIRAT seront prises en compte.

4. Le contenu des épreuves du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation.

La vocation première de ce test est de vérifier l'équilibre caractériel du chien, sa sociabilité et l'aptitude du maître à exercer le contrôle de son animal. L'attention du juge portera particulièrement sur ces points spécifiques du caractère de l'animal qui lui est présenté.

- *Exercice de la stabilité et de la sociabilité, en présence et en l'absence du maître.*

Faits à observer : Absence de réaction, panique ou de comportement d'autodéfense lorsque le chien est tenu en laisse par un étranger, en présence du maître et en son absence.

- Attitude aux caresses et contact par une personne étrangère, en présence du maître. Contrôle du tatouage dans l'oreille ou sur la cuisse, apposition du lecteur de transpondeur électronique sur la région jugulaire.
- Mauvaise réaction de l'animal aux bruits, autre que la surprise (en présence et en l'absence du maître). Le bruit ne devra jamais être provoqué à moins de 5 mètres du chien et l'usage de la cartouche à poudre seule, quel qu'en soit le calibre, est interdit.
- Croisement avec un autre chien tenu en laisse (1 à 2 mètres entre les deux chiens).
- S'il montre, d'emblée, des signes d'agressivité ou de peur excessifs, si son comportement est tel que le juge ne puisse contrôler le tatouage ou l'identification, le chien devra être ajourné.

Exercices d'assouplissement

- *Exercice de la marche en laisse.*

Le chien devra effectuer une marche avec son maître sans tirer sur la laisse, toutefois, quelques tensions du fait du chien peuvent être tolérées. Passage du binôme maître/chien dans un groupe de personnes, sans provocation, laisse non tendue.

- *Exercice de l'absence du maître.*

Le maître doit pouvoir laisser son chien en un endroit désigné par le juge, dans la position de son choix, s'absenter en se dissimulant de la vue du chien, et retrouver son animal au même lieu, après 30 secondes. Un déplacement du chien dans un rayon de 2 mètres pendant l'absence ne constitue pas une faute.

- *Exercice du rappel au pied.*

Le chien immobilisé dans la position choisie par le maître à une vingtaine de mètres de celui-ci devra revenir au pied, sur simple rappel, dans un délai de 15 secondes et dans un rayon de 2 mètres.

Consignes de jugement :

L'incapacité d'un chien à exécuter l'un ou l'autre de ces exercices d'assouplissement ne peut constituer un motif d'ajournement, si ce chien fait preuve par ailleurs, des qualités d'équilibre caractériel et de sociabilité recherchées, **en demeurant**, **notamment et en toutes circonstances, sous le contrôle de son maître.** Dans l'hypothèse d'un chien qui n'exécuterait pas correctement ces exercices d'assouplissement, le juge aurait alors la faculté d'influer sur l'attribution du qualificatif mis à sa disposition.

Nota : L'ajournement d'un chien au test du CSAU n'est pas définitif, ce chien pouvant être présenté à nouveau ultérieurement.

Tests de sociabilité étrangers admis en équivalence du certificat de sociabilité et d'aptitude à l'utilisation (CSAU)

Le tableau ci-après expose les différents tests de sociabilité pratiqués par les nations membres de la FCI qui peuvent être pris en équivalence du CSAU. La mention au carnet de travail de l'un ou l'autre de ces tests dispense le chien originaire d'un pays étranger qui participe pour la première à un concours sur le territoire français d'être soumis aux tests du CSAU.

Pays d'origine	Appellation du test de sociabilité	Abréviation
Allemagne*	Begleithundeprüfung	BH
Belgique	Test de comportement social	
Suède	Mental description test	MD

Annexe 3 :

Annexe 9 au CR de la CUN''cbg'' en date du 12 juillet 2008.
Modifié le 4 septembre 2012.
Groupe de travail Formation.

CURSUS DE FORMATION ET DE NOMINATION DES JUGES DES DISCIPLINES PRATIQUEES SOUS COUVERT DE LA COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE '' Chiens de berger et de garde''

CONDITIONS GENERALES

Avoir « monté » et conduit soi-même deux chiens inscrits à un LO dans les disciplines suivantes :

- **Ring, mondioring,** : *1 chien en échelon 3 avec le qualificatif «Excellent» et 1 chien en échelon 2 avec le qualificatif « Excellent »,*

- **Campagne**: *1 chien en campagne 3 avec le qualificatif '' excellent'' et 1 chien en campagne 2avec le qualificatif ''excellent''*
- **RCI :** *1 chien en échelon 3 avec le qualificatif «très bon » et 1 chien en échelon 2 avec le qualificatif « très bon »*,
-
- **Pistage :** Echelon 3, '' C'' et TLS : *1 chien '' excellent'' dans chaque concours.et 1un chien en échelon 2, B-TL ''excellent'' dans chaque concours*

-**Recherche utilitaire** : 1 chien en classe III et avoir obtenu 1 Excellent et 1 Très Bon, ainsi qu'une ancienneté de quatre (4) années minimum dans la Recherche Utilitaire. PV CUN-cbg du 19/11/2010, validé SCC le 07/12/2010.

- **Obéissance** : *1 chien en catégorie 3 avec le qualificatif ''excellent'' et 1 chien en catégorie 2 avec le qualificatif '' excellent''.*

..

CHRONOLOGIE des 3 étapes de formation (points 1 à 3) :

1 — *Comment entrer dans le cursus de formation ?*

Le ***postulant*** à la fonction de juge d'utilisation constituera un dossier dont le descriptif figure en fin de tableau. Il y joindra le formulaire type de demande qu'il pourra retirer auprès du GT concerné. Il adressera le dossier complet à sa S.C. Régionale qui le transmettra ensuite au Président de la CUN ''cbg''. Après examen des pièces fournies, le dossier sera adressé au responsable du GT Formation de la CUN ''cbg'' qui fera les ultimes vérifications avant de l'adresser au groupe de travail concerné. Le dossier de candidature sera ensuite présenté par le GT à la CUN ''cbg'' lors de sa réunion à venir. La commission statuera, en dernier ressort, sur la candidature présentée.. La SCC adressera ensuite une lettre valant accusé de réception au postulant à la fonction de juge.
En cas d'acceptation de la candidature par le du GT concerné, le postulant peut entamer sa période de formation initiale (FI).
Cette formation initiale qui durera une année environ est scindée en deux phases :
⇨ ***1°phase***
Conduite par le G.T.Formation selon les modalités définies par la S.C.C. : PV du 02/11/01].Elle a trait à *un contrôle* de tous les aspects concernant les connaissances indispensables aux juges, hormis la partie technique qui ressort de la responsabilité du Groupe de Travail concerné.
⇨***2° phase***
Conduite par la Société Centrale Canine dans le cadre d'une formation spécifique, commune aux juges standard et d'utilisation.
Des tests de vérification des connaissances sont pratiqués à l'issue de chacune de ces deux phases.
En cas de succès aux tests concluant aux deux phases de la FI, , la CUN ''cbg'' enregistrera ces résultats et le postulant ''élève-juge'' sera mis à disposition de son groupe de travail pour poursuivre sa formation.
Si l'avis est défavorable → 1an d'ajournement. Si avis favorable = **nomination à la fonction d'élève-juge** (Cette nomination ne prend effet qu'à réception d'un courrier de confirmation émanant de la SCC).
NB : Le postulant pourra se présenter une SEULE fois aux deux examens précités. En cas de nouvel échec, il sera mis fin à son cursus.

2 — *De l'élève juge au juge stagiaire ; les étapes à franchir...*

A la fin de sa formation initiale, l'élève juge est mis à la disposition du groupe de travail concerné pour y entamer sa formation spécifique. **Il appartient à chaque groupe de travail de définir ses propres critères de formation** (nombre d'assessorats, de jugements parallèles) **et de mettre en place un examen technique**. En cas de succès à cette formation technique, le postulant **« juge stagiaire »** sera soumis aux **approbations** suivantes **:**
du **Groupe de Travail** concerné → de la **C.U.N..''cbg''** → de la **Commission des Juges de la SCC** → du **Comité de la S.C.C.**
Si l'avis est **défavorable** → 1an d'ajournement, ou fin de stage (Après 2ème ajournement, dossier retiré)
Si avis favorable = **nomination à la fonction de juge stagiaire** (Cette nomination ne prend effet qu'à réception d'un courrier de confirmation émanant de la SCC).

Précision concernant la participation de l'élève-juge aux assessorats et jugements // :
Uniquement à l'occasion de concours ou épreuves organisés par une Société Canine Régionale qui ne soient pas : Championnats nationaux, Grands Prix SCC, concours sélectifs, championnats régionaux, Coupes des clubs des SCR.

3 — *Du juge stagiaire au juge qualifié ; les étapes à franchir…*

Le **juge stagiaire** devra effectuer un nombre de jugements définis par son groupe de travail. Il ne pourra adresser sa demande de qualification avant un délai incompressible de **deux ans**..
En outre, et selon les prescriptions du règlement des juges de la Société Centrale Canine, *le juge stagiaire devra, avant de demander sa qualification, effectuer* ***obligatoirement*** *un secrétariat de ring dans le cadre d'une exposition de conformité au standard d'une des races soumises à la discipline pour laquelle il postule(justificatif à adresser au responsable du GT en même temps que la demande de qualification)*
En qualité de juge stagiaire, il ne peut juger qu'en France métropolitaine et dans les DOM/TOM/POM. Le postulant **« juge qualifié »** sera soumis aux **approbations** suivantes **:**
du **Groupe de Travail** concerné → de la **C.U.N.**. → de la **Commission des Juges** → du **Comité de la S.C.C.**

Si la qualification est refusée, celui qui était juge stagiaire cesse de l'être.
Si avis favorable = **nomination à la fonction de juge qualifié** (Cette nomination ne prend effet qu'à réception d'un courrier de confirmation émanant de la SCC).

	Le postulant promu **« juge qualifié »** ne pourra faire partie du jury des Sélectifs et Championnats qu'**après 2 ans de qualification minimum** et avoir jugé au moins 6 fois depuis sa qualif. et 3 fois pour Campagne. et **RU**. **Pour juger à l'étranger,** l'accord des instances dirigeantes est nécessaire (Lettre de demande d'autorisation à adresser par les organisateurs étrangers du concours à la SCC.Le juge doit prévenir ensuite le responsable du GT concerné.
NB	***Ce qu'il faut savoir…*** **Extension de jugement à d'autres disciplines CUN ''cbg''.** *Cette possibilité n'est ouverte qu'aux seuls juges qualifiés pour une ou plusieurs disciplines depuis 3 ans au moins et ayant jugé suffisamment de concours au cours de cette période.* Lettre manuscrite à adresser au président de la CUN ''cbg'' par le canal du secrétariat général avec copie au responsable du groupe de travail concerné. Etude de la demande par le GT concerné. En cas d'acceptation, le juge qualifié candidat à une extension de jugement devra satisfaire à l'examen technique imposé par le groupe de travail dans les mêmes conditions que les élèves juges **Nomination des juges formateurs et des juges sélectionneurs d'hommes assistants**. Fait l'objet d'une réglementation et d'une formation spécifiques **IMPORTANT** : **Si le postulant échoue** à quelque étape que ce soit dans le cursus de formation (tests de la FI, examen technique du GT…) **il ne peut s'y représenter qu'une seule fois.** Un élève juge n'est pas autorisé à juger. Un juge stagiaire **ne peut ni s'engager à officier ni officier,** avant d'avoir été informé **officiellement** de sa nomination **par un courrier de la S. C. C.** Un juge qualifié ne peut pas juger de championnat ou accepter une invitation de l'étranger s'il ne peut justifier deux années d'ancienneté dans la qualification. La SCC peut mettre fin au cycle de formation d'un postulant à la fonction de juge d'utilisation quel qu'en soit le stade, sans avoir à justifier auprès de l'intéressé, des raisons motivant sa décision.

DEPÔT DE CANDIDATURE	**Le dossier du postulant doit comprendre obligatoirement :** • un formulaire de demande à remplir et à faire signer par les Présidents de la S.C.Régionale et de la C.U.R. Le président de la SCR d'appartenance ou le président de la CUR devront se prononcer clairement sur l'aptitude du postulant à la fonction de juge, en soulignant notamment les fonctions exercées ou l'investissement personnel de l'intéressé dans les activités de la société canine régionale.(1) • un C.V. canin, 2 photos d'identité, • une copie de la Carte d'identité et de la licence en cours, • un extrait du Casier Judiciaire (2) et une attestation sur l'honneur de non-condamnation pour sévices à animaux, • une photocopie des C.T. des 2 chiens « montés » et « conduits » par le postulant, certifiée par le président de la CU d'appartenance. • une lettre de motivation écrite de la main du postulant, • Pour les disciplines dites '' de mordant '', les photocopies du diplôme de moniteur de club ainsi que du certificat de capacité délivré par la DDSV d'appartenance. (2) Adresser demande à '' Casier judiciaire national'' 107 rue du Landreau - 44079 – Nantes Cedex 01.

Annexe 4 :

Listing '' composition de la CUN ''cbg'' mandat 2012/2015 : Fait l'objet d'une insertion séparée.

Annexe 5 :

Annexe 6 au CR de la CUN ''cbg'' en date du 4 septembre 2012.

Groupe de Travail de Mondioring.

MODE DE SECTION SAISON 2012-2013

Mode de sélection pour les catégories 1 et 2

4 concours sous 2 juges différents dont un maximum à l'étranger.

Catégorie 1 15 finalistes (aux meilleures moyennes)
Catégorie 2 12 finalistes (aux meilleures moyennes)

1er concours pris en compte le week-end des 21 et 22 juillet 2012
Dernier concours pris en compte le week-end des 13 et 14 juillet 2013

2 concours maxi par club, sous conditions que les jurys (juges et HA)
et le thème ne soient pas identiques.
1 seul concours par week-end – Pas deux hommes assistants officiant d'un même club.
Obligation que le concours comporte deux hommes assistants

Mode de sélection pour la catégorie 3

5 concours sur 3 juges différents dont obligatoirement 2 au moins hors régionale.
2 concours à l'étranger peuvent être pris en compte

Participation au championnat de Groupe obligatoire (le pointage ne devra pas impérativement être pris en compte dans la moyenne de sélection). Le championnat de Groupe sera jugé par un juge hors groupe et des hommes assistants (1 niveau 2 et 1 niveau 3 hors groupe).

Pointage minimum pour chaque concours de 280 points, qualificatif TB

2 concours maxi par club, sous conditions que les jurys (juges et hommes assistants) et le thème ne soient pas identiques

1 seul concours par week-end - Pas 2 hommes assistants officiant d'un même club.
1er concours pris en compte le week-end des 21 et 22 juillet 2012

Dernier concours pris en compte le week-end des 13 et 14 juillet 2013

Nombre de finalistes 25 + invités de races (sous conditions,)

Annexe 6 :

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE
Chiens de berger et de garde

GTMondioring :Responsable : M MUNTO

Membres MM BEYAERT, DEL PUPPO, LANGLOIS.

CHAMPIONNAT DU MONDE Mondioring

Protocole équipe de FRANCE

Je soussigné M …… prend note et
accepte le règlement de l'équipe de France de Mondioring ci-dessous repris.

Je m'engage à :

- Représenter la France d'une façon exemplaire durant la durée du championnat
- Porter les couleurs de mon équipe durant les réceptions officielles et la compétition.
- Me mettre à la disposition du capitaine de l'équipe de France pour les réunions journalières et les repas pris en commun.
- Participer aux cérémonies officielles en compagnie des membres de l'équipe de France.
- Ne pas intervenir directement auprès du jury et des organisateurs, mais en référer au capitaine de l'équipe de France.

Nous vous rappelons que lors de ce championnat du monde vous allez représenter la France et l'ensemble des Mondioringueurs Français ; c'est pourquoi il est important de vous montrer digne de cet honneur.

Votre interlocuteur et porte parole durant ce championnat sera……., capitaine de l'équipe de France.

Clauses restrictives :

Dans l'esprit de représentation exemplaire qui incombe aux membres de l'équipe de France, et dans la continuité de la charte des droits et devoirs des finalistes, le GTM(avec l'approbation de la CUN-CBG) se réserve le droit de ne pas retenir une équipe dans les cas suivants :

a/ Conducteur n’ayant pas respecté un point de la charte des droits et devoirs des finalistes
lors du championnat national.

B/ Conducteur ayant à son encontre une plainte émanant d’un pays membre de la FCI.

Le **GTM désignera la délégation pour représenter la France à la coupe du Monde**

Fait à :